

Paris, le 24 mars 2017

**La France  
insoumise**

**jlm2017.fr**

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

[courrier@jlm2017.fr](mailto:courrier@jlm2017.fr)

Monsieur Iannis Roder, Président  
Observatoire du conspirationnisme  
Maison des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement  
8, rue du Général Renault  
75011 Paris

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur le phénomène du conspirationnisme dans la société française.

Je vous réponds d'emblée sur la loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite loi Gayssot, dont certains prônent la suppression. En 1990, Jean-Luc Mélenchon, alors sénateur, avait soutenu son adoption, votant notamment contre les motions de procédure déposées par la droite sénatoriale pour la faire rejeter. Nous nous opposons aujourd'hui à toute remise en cause de cette loi.

Le conspirationnisme est un phénomène réel ; l'étude dont vous citez les chiffres est, à cet égard, éloquente. Il est le plus souvent au service d'une idéologie d'extrême-droite ; on trouve parmi les sites auxquels vous faites référence ceux d'organisations clairement antisémites, racistes, xénophobes ou néoconservatrices américaines. La prégnance des thèses complotistes et l'écho que celles-ci sont susceptibles de rencontrer sont donc particulièrement inquiétants.

Le discours conspirationniste est construit autour d'un récit théorique et se propose d'apporter une explication, évidemment idéologiquement orientée, à des faits choquants et facilement constatables par le grand public. Il suffit ensuite d'instiller le doute dans les esprits, en suscitant la question bien connue : « A qui profite le crime ? »

De fait, au cours des dernières années, les scandales démocratiques offrant un terreau favorable aux thèses complotistes n'ont pas manqué.

En 2005, le peuple français a voté non au traité constitutionnel européen, contre la plupart des grands partis politiques et des médias dominants ; trois ans plus tard, le traité de Lisbonne, copie conforme du traité rejeté par référendum, était piteusement ratifié par les deux partis politiques alors dominants, avec le silence complice des grands médias. Ce forfait contre la démocratie a alors largement alimenté la rhétorique conspirationniste de l'extrême-droite, comme en témoigne la consultation des forums sur les sites que vous évoquez.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10  
[www.jlm2017.fr](http://www.jlm2017.fr)

Aujourd'hui encore, les thèses complotistes profitent des graves carences de notre système institutionnel et politique. De plus en plus de citoyennes et de citoyens sont excédés, de notre point de vue à juste titre, par le phénomène de caste dans lequel neuf milliardaires possèdent 90% des médias. Quand il apparaît que les candidats aux élections soutenus par ces milliardaires (en l'occurrence, ceux qui défendent des idées néolibérales et favorables aux traités européens et au libre-échange) bénéficient d'un traitement de faveur médiatique extravagant, impression souvent corroborée par la lecture des statistiques des temps de parole réels en période électorale, les tenants du discours conspirationniste ont un argumentaire tout trouvé.

Tout comme vous, il nous semble indispensable de lutter contre le conspirationnisme, dont l'idéologie constitue une réelle menace. A nos yeux, cela suppose d'attaquer le mal à la racine : la crise civique et démocratique sur laquelle les thèses complotistes construisent leur discours.

Face à l'ampleur de la crise civique et démocratique, c'est l'ensemble du peuple français qui doit s'impliquer dans la réécriture collective du pacte fondateur de la Nation. Nous appelons donc à un processus constituant dont la finalité sera le changement du système politique, par l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Le processus visera à rendre au peuple sa souveraineté politique, par la convocation d'une Assemblée constituante, dont certains membres seront élus, tandis que d'autres seront tirés au sort. Cette Assemblée aura pour seul mandat de proposer une nouvelle Constitution pour la République française. A la fin, c'est au peuple français qu'il appartiendra de se prononcer, par référendum, sur le projet constitutionnel élaboré par l'Assemblée constituante.

Pour nous, les mesures permettant de lutter contre le conspirationnisme, tant en amont, par l'impossibilité pour les dirigeants de bafouer de nouveau le suffrage universel et l'instauration du pluralisme politique dans les médias, qu'en aval, par la réflexion sur la pénalisation de la diffusion de fausses rumeurs, notamment sur internet, pourraient être mises en débat et engagées dans ce cadre.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise